

**Procès-verbal du Comité d'éducation
19 septembre 2017**

Présences	Absences
Chantal Fortin, SESG, présidente Diane Girouard, STSE, présidente suppléante Behiye Cinklic, SEN Sylvie Leblanc, SEN Carla Ross, SEN Anna-Marie Melanson, SEN Grace Morgan, STSE Lee Palotta, SEI Louise Sicard, STSE Ken Zarichansky, SEPC Phil Lillies, AGR Shawn Walker, SEN Greg McGillis, VPER Pierre Lebel, agent régional d'éducation Elizabeth Woods, membre du personnel	Anna Bogdan, SEN

1. Adoption de l'ordre du jour

Motion : Les membres du Comité conviennent de déplacer le point n° 8, qui deviendra le point n° 3.

Proposition de Ken Zarichansky, appuyé par Anna-Marie Melanson

Motion adoptée.

2. Présentations

Présentations et tour de table

Chantal Fortin remercie les personnes présentes de l'avoir élue à titre de présidente du Comité.

Phil Lillies a décidé de se joindre au Comité car il souhaite que l'on offre un atelier bien précis.

Les membres du Comité se présentent.

Pierre Lebel, nouvel agent régional d'éducation, se présente au groupe.

Chantal explique que le Comité est responsable de faire des recherches sur différents sujets et d'offrir des ateliers, le tout avec l'aide de Pierre, qui est chargé de la conception des ateliers. La plupart des ateliers sont animés par des membres du personnel. Nous sommes fiers des ateliers que nous offrons. Tous les commentaires sont les bienvenus, mais nous croyons qu'il est préférable que les suggestions d'amélioration soient soumises au Comité, pour qu'il puisse en discuter.

3. Suggestions d'ateliers

Ken Zarichansky suggère de concevoir, en collaboration avec Pierre Lebel, un atelier sur la négociation qui serait offert en soirée. Les détails se trouvent à l'annexe A.

On propose que Ken conçoive un atelier qui sera donné en soirée comme un cours de formation en négociation et qui sera fondé sur l'ouvrage de Chris Voss, *Never Split the Difference*.

Proposition de Ken Zarichansky, appuyé par Behiye Cinklic

Motion adoptée.

Phil Lillies propose que l'on crée un atelier de perfectionnement sur la prévention de la violence au travail.

Motion : Étudier la possibilité de créer un atelier sur la mise en œuvre des lois et des politiques en matière de prévention de la violence au travail.

Proposition de Phil Lillies, appuyé par Grace Morgan.

Motion adoptée.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017

Enlever Sylvie Leblanc de la liste des personnes présentes et y ajouter Ken Zarichansky, puis corriger quelques erreurs.

Proposition de Grace Morgan, appuyée par Behiye Cinklic.

Motion adoptée.

5. Suivi des réunions précédentes

Les membres demandent que le matériel de cours soit fourni avant la formation. Actuellement, on l'envoie une journée avant le début de la formation aux personnes qui l'ont demandé seulement.

Il faut améliorer le formulaire d'inscription en ligne, à la lumière du travail du sous-comité. Pierre a réuni les notes rédigées par Johanne Labine avant son départ à la retraite.

6. Aperçu du plan triennal à jour et calendrier automnal

Pierre dévoile le nombre d'inscriptions aux cours prévus en automne. Chantal enverra le plan triennal à jour à tous les membres.

7. Suivi des sujets abordés au congrès régional

Premiers soins en santé mentale

L'agent régional d'éducation suivra la formation des formateurs pour le cours de premiers soins en santé mentale afin de concevoir une formation sur le sujet.

Campagnes électorales au féminin

Concernant la possibilité d'offrir une formation sur les campagnes électorales destinée aux femmes, il existe déjà du matériel pour un atelier sur le sujet. Chantal a communiqué avec les présidentes des comités des femmes à cet effet. Elizabeth Woods mentionne que le CALAS offre une formation semblable, que nous pourrions utiliser.

Enfin, en 2018, on offrira un cours de perfectionnement sur l'obligation d'adaptation, qui fait partie du plan triennal.

8. Programme de mentorat et sondage

Chantal et Diane feront le suivi à ce sujet.

9. Divers

Shawn Walker

Les membres ont déjà commencé à poser des questions au sujet des négociations puisque le processus en vue du renouvellement de la convention collective, en 2018, est amorcé. Shawn propose que l'on publie à nouveau, sur le site Web régional de l'AFPC, des renseignements sur le processus à l'intention des membres.

Conseil national mixte (CNM)

Les membres se demandent comment fonctionne le CNM et ce qu'il fait pour nous. On suggère de publier des renseignements simples. Il faudrait faire la même chose pour le Régime de soins dentaires.

Pierre recueillera de l'information à cet effet et en rendra compte au Comité.

Diane demande à Elizabeth de faire une liste des modules qui ont été utiles par le passé et que l'on pourrait réutiliser.

Grace demande si l'on pourrait offrir une formation sur le régime d'assurance invalidité de courte durée. La demande est grande pour une telle formation. Elizabeth fera le suivi avec Pierre à ce sujet.

L'AFPC prévoit acheter de nouveaux fauteuils ergonomiques pour la salle de formation du bureau d'Ottawa, sur l'avenue Holland.

Greg McGillis informe les membres du Comité des activités de mobilisation auxquelles il a participé à titre de VPER.

La séance est levée à 19 h 47.

ANNEXE A

Atelier sur la négociation

Les compétences de nos membres et de nos délégués syndicaux en matière de négociation sont-elles adéquates et suffisantes?

La discussion qui suit n'a pas lieu d'être s'il ne s'agit pas d'un sujet que le Comité souhaite aborder.

FAITS : Actuellement, nos membres, y compris les délégués syndicaux, n'ont pas les compétences nécessaires en matière de négociation pour traiter avec d'autres membres et avec l'employeur. Malgré tout, la RCN n'offre aucune formation qui répond à ce besoin.

OCCASION : Nous avons maintenant accès à un ensemble de connaissances très efficaces qui ont été publiées récemment et qui pourraient facilement être utilisées pour concevoir une série de modules, que l'on pourrait offrir à nos membres en soirée mais aussi dans le cadre d'une formation de deux jours. « Il faut savoir profiter de l'occasion et offrir une formation de haut niveau. »

RÉFÉRENCE : Personnellement, j'ai eu recours à l'une des neuf techniques proposées et les résultats ont été remarquables. Ces techniques proviennent d'un ancien négociateur du FBI, spécialiste des prises d'otages et de la négociation avec des criminels.

AVANTAGES : Les membres apprendront l'ensemble de ces techniques, ou certaines d'entre elles, et auront la possibilité de les mettre en application dans le cadre d'un atelier offert en soirée ou d'une formation de deux jours. « Il y a beaucoup à assimiler en peu de temps, mais c'est réalisable. Certaines de ces techniques relèvent de l'art martial. »

Les participants y verront des résultats immédiats, mais pour modifier leurs habitudes de façon durable, ils devront utiliser ces techniques régulièrement puisqu'elles sont contre-intuitives.

MESURES À PRENDRE : Le Comité doit donner son approbation :

1. Pour la préparation, d'ici le 1^{er} décembre 2017, d'un module de formation qui sera offert en soirée et qui portera sur les compétences en matière de négociation. Ce module sera conçu en français et en anglais.
2. Pour établir un horaire de présentation du module de formation, en soirée, à l'hiver 2018.
3. Pour la réalisation d'une analyse à la suite de la prestation de ce module, en vue de la préparation d'une formation de deux jours.